

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2008

--- oo O oo ---

Sous la présidence de monsieur Jean Carrère, maire, le conseil municipal s'est réuni en présence de mesdames Vayssier, Bor, Del Regno, Foubert, Picot, Ségalas et de messieurs Carrère, Fauria, Vecchiato, Barberou, Benech, Dudret, Iriart, Izard, Mariette.

Monsieur Michel Mariette a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Indemnités du maire et des adjoints,
- Mise en place des commissions communales et des délégués communaux,
- Voirie : chemin des Bartots et impasses du bourg,
- Site Internet,
- Bâtiment : foyer municipal,
- Questions diverses.

--- oo O oo ---

Les procès verbaux des séances du 4 mars 2008 et du 14 mars 2008 sont adoptés :

- par les conseillers municipaux de l'équipe municipale précédente pour la 1^{ère} réunion,
- par l'ensemble du conseil municipal pour la seconde.

1. INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le maire propose une indemnité de 308,65 € brut par mois pour chaque adjoint correspondant à un montant net de 277,66 €. Il précise que cette somme était déjà allouée lors du mandat précédent. Cette proposition est adoptée à la majorité (abstention des quatre adjoints).

En ce qui concerne les indemnités du maire, elles peuvent être au maximum de 1 159,79 € brut par mois. Jean Carrère perçoit actuellement 636,01 € brut par mois, soit une somme nette de 572,16 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de rester, pour cet exercice, sur ce montant d'indemnités (adopté à l'unanimité des conseillers municipaux, le maire s'abstenant).

2. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS

Monsieur le maire précise les fonctions de chaque adjoint et leur domaine d'intervention :

- Nicole Vayssier : école, élections, textes et règlements ;
- Isidore Fauria : bâtiments, service entretien ;
- Jean-Bernard Vecchiato : voirie, sports, agriculture et forêts ;
- André Iriart : communication, urbanisme, social, fêtes et loisirs.

Ainsi, chaque adjoint apparaît sur le tableau des commissions comme responsable de ladite commission, correspondant à son domaine.

Les désignations des membres des commissions et délégués sont ensuite établies.

Le conseil désigne ensuite les adjoints mandatés pour signer les actes en la forme administrative :

- Titulaire : madame Nicole Vayssier,
- Suppléant : monsieur Isidore Fauria.

Le conseil désigne le correspondant Défense :

- monsieur Victor Dudret.

Correspondant sécurité

En ce qui concerne le "correspondant Sécurité", il sera désigné lors d'une prochaine réunion, après information sur ses missions exactes.

3. VOIRIE

Compte tenu de l'élagage nécessaire des chênes, sur une partie du chemin des Bartots, ceci ne pouvant avoir lieu qu'à partir de novembre, monsieur le maire propose la réalisation des travaux en deux tranches, première partie sur 2008, seconde sur 2009.

Par ailleurs sur l'exercice 2008, il y aura également à terminer le programme 2007, à savoir les trois impasses en enrobé au bourg (impasses du Canal, de la Cassourade, du Baradot).

Monsieur le maire proposera prochainement une visite de ces chantiers.

4. SITE INTERNET

Messieurs Vecchiato et Iriart présentent l'état d'avancement de ce dossier, et ce qui a été préparé lors du mandat précédent. Un rendez-vous est fixé avec un second prestataire, ce vendredi à 18 heures à la mairie ; les conseillers municipaux qui le souhaitent y sont conviés.

5. BÂTIMENT

Monsieur le Maire rappelle que pour ce qui concerne le foyer municipal la réfection de la toiture et la mise aux normes de sécurité ont été prévues durant le mandat précédent. L'architecte de l'agence publique de gestion locale, monsieur de Conninck, prépare actuellement les documents nécessaires à la demande du permis de construire. Par ailleurs, les différents bureaux d'études et de contrôles ont été choisis antérieurement aux élections municipales. Victor Dudret souhaite connaître le type d'élimination des éverites amiantées (deux possibilités existent). Dès que l'ensemble du cahier des charges sera reçu, ce point sera examiné.

6. QUESTIONS DIVERSES

❑ Fixation des indemnités du receveur municipal (monsieur Rannoux, trésorerie de Nay)

Une délibération est prise. Monsieur le Maire précise que le taux de 100 % correspondait pour 2007, à une indemnité annuelle de 374,52 €.

❑ Dépôt de branches

Madame Picot informe que des branches coupées (suite à vente de bois) sont restées dans le ruisseau l'Ariü, en amont du pont de Poün. Monsieur Iriart le signalera à l'acheteur concerné par cette coupe.

Monsieur Fauria informe également le conseil de certains errements dans ce domaine, des branches non brûlées notamment. Monsieur le maire précise que chaque acheteur a pris connaissance du règlement et l'a signé et qu'il y a donc lieu de le faire bien respecter.